



Saint-Jean-d'Angély, le 1^{er} septembre 2026

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2026_ST_DEC34**

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D2 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales,

D É C I D E

Article 1 : De conclure avec FORMOPOST, représenté par Monsieur Marc MESNIER, un bail professionnel pour des locaux situés 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le bail est conclu pour une période de 16 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2028, et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 387,50 €, charges incluses.

Le loyer sera automatiquement modifié à la date anniversaire du présent bail en proportion des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E., sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20260901-2026_ST_DEC34-DE

AR Préfecture le 04/09/2026

et par publication dématérialisée le 04/09/2026